Chasse-sur-Rhône : quatre mois de prison pour le braqueur aux tongs





Archives

Partager cette info Partager 26 Tweeter

« Des fois, ça m'arrive... » À la barre, Smaïn Benaida, 20 ans, a le plus grand mal à expliquer son passage à l'acte.

Ce mardi 23 juillet, en fin de matinée, ce jeune Chassère, tongs aux pieds et passe-montagne en polaire cachant son visage, fait irruption dans la boulangerie Colomb, rue Pasteur à Chasse-sur-Rhône. Le petit commerce est vide de clients. Seule la vendeuse s'affaire dans l'arrière-boutique.

Et c'est en se retournant qu'elle se retrouve nez à nez avec son agresseur, brandissant un couteau. Le malfrat exige la caisse. Ne perdant pas son sangfroid, la vendeuse explique qu'elle n'a pas accès à la caisse : la boulangerie est équipée d'un monnayeur automatique. Comprenant qu'il fait chou blanc, l'individu rebrousse chemin. Et appelle les gendarmes pour se rendre.

Interpellé par les gendarmes de Chasse-sur-Rhône, il a été présenté ce mercredi 24 juillet, au tribunal de Vienne. Il a été condamné à une peine de douze mois d'emprisonnement, dont huit assortis d'un sursis, avec mise à l'épreuve durant deux ans. Un mandat de dépôt a été délivré.